

Service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Je suis curateur de ma tante. Pour quels actes dois-je demander une autorisation au juge ?

Je me fais du souci pour mon père âgé qui « perd ses moyens ». On m'a parlé de curatelle ou de tutelle. Qu'est-ce que c'est ? Où puis-je m'adresser ? Comment procéder ?

Mon fils vient d'être placé sous curatelle. Quels sont les actes qu'il ne peut plus faire seul ?

Vous allez être ou vous êtes déjà désigné représentant légal, curateur ou tuteur d'un parent ou d'un proche. Souhaitant **favoriser les solidarités inter et intra générationnelles**, l'UDAF de l'Yonne vous propose, à travers son service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, de vous **accompagner dans votre quotidien de mandataire**.

Fort d'une expérience dans le secteur des mesures de protection, d'un réseau national, de relations privilégiées avec les différents acteurs juridiques et sociaux du département, l'UDAF met toutes ses compétences professionnelles et son expérience à votre service.

Des réponses pour tous...

Vous vous demandez quelles sont vos obligations, comment rédiger un compte rendu annuel de gestion, quels sont les actes pour lesquels il faut une autorisation du juge, comment gérer une succession... ?

L'UDAF peut vous aider

Nous nous engageons à vous proposer, sur rendez vous des entretiens personnalisés, une orientation auprès du bon interlocuteur, la remise de documentation...

Vous avez des interrogations, n'hésitez plus, Contactez l'UDAF !!!

INFORMATION

- Les obligations concrètes du mandat
- Les législations sociales
- Rôle du tuteur ou du curateur

CONSEIL

- Mise en place de la tutelle
- La gestion du budget
- Les comptes de gestion

NOS PARTENAIRES

Union Départementale des Associations

Familiales de l'Yonne

- ◆ Service agréé par le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre en date du 13 Décembre 2016

Service Gratuit

Union
Départementale des
Associations
Familiales de
l'Yonne

PERMANENCES

Sur Rendez-vous :

AUXERRE, SENS et AVALLON

Service Information
et Soutien aux
Tuteurs Familiaux de
l'Yonne

Contact : Mme Sylvie LOISON

Tél. 03 86 42 29 65

Mél : sloison@udaf89.fr

Retrouvez d'autres informations sur
notre site :
www.udaf89.fr - Onglet « Services aux
familles »

UNION
DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES

VOUS ÊTES TUTEUR FAMILIAL, CURATEUR...
VOUS HÉSITÉZ À LE DEVENIR...



L'UDAF 89 PROPOSE DE VOUS AIDER